

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
4 – 2024 / N°5**

SEANCE du 16 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0
Date de la convocation : 10/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le seize mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, VIAL Anne-Claire, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, REBOUL Gregory.

Absents excusés : ROUZET Christelle donne procuration à ANDEOL Hervé
MINDER Pascale

Objet : Participation annuelle EL DUENDE

Une convention d'un an reconductible a été signée avec l'association EL DUENDE le 27/09/2023 pour l'utilisation de la salle des fêtes au tarif de 500€ par an car aucune adhérente de l'association ne réside à St Gervais.

Mme DUBOURG, présidente de l'association, informe que deux adhérentes St Gervaisienne ont rejoint l'association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de supprimer la participation annuelle de 500 € à compter de l'année 2024-2025 pour l'utilisation de la salle des fêtes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 21.05.2024

Le Maire
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 21.05.2024
Et de la réception en Préfecture le 21.05.2024

Le Maire